



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Echallens du 14 novembre 2024

Présidence : Christine TRENZ MAGNIN (Entente)

Secrétariat : Mareva MARTIN (Secrétaire)

La séance est ouverte à 20h02.

1) **Bienvenue**

La Présidente souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers présents et aux membres de la Municipalité ainsi qu'à la presse.

2) **Appel :**

43 (quarante-trois) membres répondent à l'appel et 11 (onze) sont excusés et un conseiller est absent. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

3) **Dépôts :**

Le Bureau n'a reçu aucun dépôt.

4) **Communications du Bureau :**

4.1 Prochain Conseil communal

La Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu le 19 décembre à 19h30 et elle précise qu'il y aura une verrée.

4.2 Modification ordre du jour

Comme annoncé par email, le Bureau a reçu de la part de la Municipalité une demande pour une présentation des actions communautaires. Cette dernière aura lieu ce soir avec des invités pour réaliser cette présentation (point 6 de l'ordre du jour).

L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Dépôts
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité



6. Présentation des actions communautaires (Pro Senecture/Chall'ensemble)
7. Présentation du PDCom et PACom par la Municipalité
8. Communications des délégués aux associations intercommunales
9. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024
10. Demande de crédit d'investissement de CHF 310'000.- destiné aux travaux de création d'un trottoir et rénovation de la route au chemin du Grésaley, ainsi au remplacement d'une conduite d'eau potable – PM 2024-08 (chargé de rapport : M. Patrick MORIER-GENOUD)
11. Modification des statuts de l'ARASPE – PM 2024-09 (chargée de rapport : Mme Barbara MASSET)
12. Elections diverses
13. Divers

5) Communications de la Municipalité

5.1 Communication de M. Sébastien SALVI, Municipal, au sujet des nouvelles bâches à l'entrée du Bourg

De nouvelles bâches sont affichées à l'entrée du Bourg. Elles sont intitulées « Sapin blanc ». Il s'agit d'une nouvelle association locale qui a pour but d'animer l'espace dédié à la patinoire au tennis.

L'inauguration de la patinoire et de ce nouvel espace a lieu le 9 novembre.

5.2 Communication de M. Christian MONNEY, Municipal, au sujet des travaux en cours sur les ouvrages d'art sur la route cantonale (objet d'un préavis municipal)

Les travaux principaux ont été réalisés et ont apporté entière satisfaction. Les éléments de finition se termineront au printemps 2025.

5.3 Communication de Mme Céline MULLER, Municipale, réponse à la question orale de M. Marc MULLER

Pour rappel, la communication du Plan Climat s'est faite par un article dans la feuille du mois de septembre et ensuite un flyer tout-ménage a été posté invitant les habitants à participer à un sondage.

Ce dernier étant terminé, la Municipalité va organiser un atelier avec les personnes intéressées. Il aura lieu le mardi 10 décembre à 19h et l'accent sera mis sur le fait de donner la parole aux citoyens et les inciter à être au cœur des actions.

5.4 Communication de Mme Céline MULLER, Municipale, durabilité

Le 26 novembre, il y aura la dernière séance d'information de l'année au sujet de l'énergie et de l'immobilier destinée aux propriétaires. Deux experts seront présents pour répondre aux questions et elle invite les conseillers à en parler autour d'eux.

6) Actions communautaires



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

La Présidente passe la parole à Mme Corinne SAUTY, Municipale, qui introduit Mesdames Guillaume-Boeckle et Casutti respectivement de l'association Pro Senectute et Chall'ensemble.

La présentation est jointe à ce PV (annexe 1).

Mme Corinne SAUTY, Municipale, remercie vivement les deux intervenantes pour leur dévouement.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Philippe PITTET se demande quels sont les débouchés de ce type d'action concrètement (en mentionnant deux projets pilotes).

La répondante indique qu'à Bussigny, une telle association a été créée et cela a bien marché. Au contraire, à Corsier cela n'a débouché sur rien de pérenne.

M. Jean-Luc MISEREZ remercie chaleureusement Pro Senectute, la Municipalité et le groupe des Aînés. Ils ont pris les choses en main, cela est émouvant de qualité et d'engagement et souligne le fait qu'on est un Bourg où il fait bon vivre. Cela démontre qu'Echallens est plus qu'un dortoir et qu'il y a des seniors qui développent des liens.

La Présidente clôt la discussion.

7) Présentation PDCom et PACOM

La Présidente passe la parole à M. Serge BORNICK, Syndic, pour cette présentation (jointe en annexe 2 au PV).

M. Serge BORNICK précise qu'il s'agit de deux présentations :

1. Le PDCom ;
2. Le PACom.

Par cette occasion, il présente M. ZBINDEN en charge de l'urbanisme mais aussi de la police des constructions et du service technique. Il lui cède la parole.

La présentation étant jointe et le point n'étant pas décisionnel, seules les questions sont protocolées ici.

7.1 Révision du PDCom

La Présidente ouvre la discussion.

M. Blaise VIONNET se demande si la Municipalité a chiffré ce que cela ça coûte à la Commune en termes d'heure de travail notamment ? Et est-ce que le Canton y participe.



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Le Canton ne participe pas affirme M. ZBINDEN. Il précise que les heures passées sur ce projet sont conséquentes.

M. Serge BORNICK répète que cela est conséquent et qu'il tient volontiers les chiffres à disposition.

M. Philippe PITTET se demande si on a une idée du temps que cela peut durer notamment s'agissant du délai d'approbation du Canton.

M. ZBINDEN répond que pour le PDCom, Echallens aura une réponse sur la consultation à la fin de l'année et ensuite il faudra 3 mois pour préparer le préavis. Il rappelle que le Canton a un délai de 3 mois pour répondre à ce projet et l'étudier.

Mme Nadia PIEMONTESE-PAHUD comprend que la phase de consultation publique est en cours (novembre-décembre). Quelle forme est-ce que cela prend et comment est-ce que la population est informée ?

Le répondant indique que la phase de consultation n'a pas encore débuté mais qu'un avis officiel paraîtra.

M. Robert TYE se demande s'il est encore possible de demander des modifications lors du passage du préavis.

M. ZBINDEN rappelle que les conseillers ont le droit d'amender chaque préavis.

M. Serge BORNICK, Syndic, précise les propos de M. ZBINDEN en indiquant que si les amendements demandés sont importants, il y aura une nouvelle consultation du Canton et rappelle que les conseillers sont libres de réagir en tant que citoyen durant la phase de consultation.

7.2 PACom

M. ZBINDEN reprend la parole pour la présentation du PACOM (annexe 3).

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Corinne FARQUHARSON demande :

- Si la présentation sera disponible sur le site internet ;
- Une clarification au sujet de la politique pour les commerces au rez du Bourg. Concrètement, qu'en est-il des commerces qui ne répondraient pas à la nouvelle politique mais qui sont déjà là ?

M. ZBINDEN rappelle que les droits actuels sont acquis mais dès que le bail arrivera à échéance la Municipalité pourra opérer un changement mais il a conscience que cela n'est pas rapide. Et oui, la présentation sera sur internet.



Mme Corinne FARQUHARSON demande également à quel moment les futurs propriétaires devront se baser sur ce règlement et la Municipalité pourra accepter ou refuser le projet sur la base de ce nouveau règlement.

M. ZBINDEN répond que dès qu'il est mis à l'enquête, l'ensemble des projets devront respecter le règlement. Mais, concrètement, dès demain, la Municipalité, peut refuser un projet ne correspondant pas au nouveau règlement. Cela étant, ensuite, la Municipalité a un délai pour que le document soit mis à l'enquête.

M. Bruno MARECHAL remercie la Municipalité et le service technique pour la présentation et le travail fourni. Il trouve compliqué de se prononcer suite à cette présentation. Pour le PDCom, il a bien compris qu'il y a la consultation publique qui est intéressante mais il n'est pas certain d'avoir une marge de manœuvre au regard de l'importance pour la Commune d'Echallens. Pour le PACom, la présentation semble soulever de très bonnes idées mais quelques-unes de ses interrogations subsistent. Notamment, au sujet des plans spéciaux et leur abrogation. Il se pose la question des parcelles au sud de la gare : ce sont, selon lui, des parcelles essentielles qui sont au cœur du Bourg. Pour la parcelle privée qui se trouve en ces lieux et a un plan spécial, il souhaiterait savoir pourquoi ne pas aller vers une modification du plan spécial actuel plutôt que son abrogation.

M. ZBINDEN répond que c'est une parcelle stratégique et qu'il est difficile d'imposer un plan de quartier à cet endroit-là. Il soutient qu'ils ont tenté de mettre des règles de qualité en place.

M. Serge BORNICK, Syndic, remercie l'assemblée pour son attention et surtout M. ZBINDEN pour le travail important fourni.

M. Serge BORNICK, Syndic, en profite pour préciser une information : Echallens est disponible sur Uzufly. L'outil est en ligne depuis quelques temps et à disposition sur le site internet dans les accès rapides.

La Présidente remercie l'ensemble des intervenants externe pour la qualité de leurs présentations.

8) Communication des délégués aux associations intercommunales

Le Bureau a reçu le rapport de l'EFAJE. Ce dernier a été chargé sur le KDrive.

La Présidente passe la parole à Mme Nadia PIEMONTESE-PAHUD.

Mme Nadia PIEMONTESE-PAHUD avait donné un retour sur la première assemblée (mai 2024) qui portait sur les comptes. Elle rend donc compte, aujourd'hui, du budget. Si on suit les chiffres suggérés par l'EFAJE les charges arrivent à 2 millions pour Echallens.

Pour poser le décor, l'EFAJE a trois types de prestation (accueil de jour, accueil préscolaire et accueil parascolaire) sur un territoire de 56 communes. Elle n'est pas encore tout à fait une association intercommunale.



Pour le budget 2025, il dépasse de 7 millions les comptes de 2023. Concrètement, il y a deux raisons :

- D'une part la valorisation salariale des employés du réseau d'accueil qui ne se répercute pas sur le prix demandé aux familles ;
- D'autre part, la création de fond de rénovation. Ainsi, pour chaque structure l'EFAJE mettra en place un fond de rénovation. Très concrètement, il y a un prix au mètre carré qui est fixé.

Le budget est calculé sur trois prestations (accueil familiale, accueil préscolaire et parascolaire) mais aussi sur un poste nommé administration générale qui, lui, dépend de la population. Ainsi, il est logique qu'Echallens subisse une augmentation étant donné l'évolution démographique actuelle.

Pour Echallens, il y a une augmentation de 314'000.-.

Le budget a été adopté lors de l'assemblée à la majorité.

Elle tenait à préciser deux autres points qui ont été discutés :

- Passer l'EFAJE en association intercommunale ;
- La campagne cantonale pour l'accueil familial de jour afin d'encourager les parents à devenir maman de jour.

La Présidente remercie Mme Nadia PIEMONTESE-PAHUD pour son travail.

9) Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2024

La secrétaire projette les demandes de modifications impliquant un changement sur le fond.

Mme Corine FARQUHARSON souhaite qu'il soit protocolé l'intervention de M. Serge BORNICK, Syndic, précisant que l'impôt sur le chien n'est pas une taxe et que cela est mal indiqué sur le site et qui sera modifié.

Cet élément étant déjà protocolé dans les divers (car abordé en ce point). Il est remonté dans le chapitre « Postulat FARQUHARSON et consorts » pour une meilleure lecture.

Le procès-verbal **est accepté** à la majorité moins quatre abstention.

10) Demande de crédit d'investissement de CHF 310'000.- destiné aux travaux de création d'un trottoir et rénovation de la route au chemin du Grésaley, ainsi qu'au remplacement d'une conduite d'eau potable - PM2024-08 (chargé de rapport M. Patrick MORIER-GENOUD)

La Présidente passe la parole à M. Patrick MORIER-GENOUD pour la présentation de son rapport.

10.1 Introduction



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

La commission était composée de Messieurs Jean-Luc MISEREZ, Cédric GENTON et lui-même. Elle s'est réunie le 17 octobre. M. Christian MONNEY a donné tous les renseignements nécessaires pour juger du bien fondé et les détails de ce préavis.

10.2 Contexte

Il rappelle la situation géographique du chemin du Grésaley et indique que si ce chemin était un lieu relativement tranquille pendant longtemps, il y a eu plusieurs mises à l'enquête dans la zone artisanale et donc une augmentation du trafic autoroutiers.

Le but est de créer un trottoir pour sécuriser les enfants qui sortent du LEB pour aller à l'école. La Municipalité tient ses engagements tout comme les habitants et un trottoir va être créé. C'est un chemin actuellement en zone 30km/h et il n'y avait rien pour sécuriser ce trajet pour les piétons. Les travaux vont également permettre de changer la conduite d'eau qui appartient à l'AIAE.

10.3 Coûts

	Coût TTC
1. Création du trottoir et réfection de la chaussée (y compris revêtement pollué)	140'000.-
2. Aménagement d'une zone containers pour le quartier	10'000.-
3. Conduite d'eau potable : sanitaire et génie civil (part communale 50%)	95'000.-
4. Plantations (haies), remise en état	15'000.-
5. Frais de procédure, publication et Frais de géomètre	10'000.-
6. Divers et imprévus	20'000.-
7. Réserve pour augmentation des prix	20'000.-
Total	310'000.-

La commission à l'unanimité propose d'accepter les conclusions telle que présentées par le préavis municipal.

La Présidente ouvre la discussion et remercie M. Patrick MORIER-GENOUD.

M. Michaël COMTE remercie la Municipalité pour son préavis. Il se pose la question de l'amélioration du carrefour des 3 Sapins plus concrètement il demande si la Municipalité pense sécuriser la traversée piétonne.

M. Christian MONNEY, Municipal, indique qu'il y aura une sécurisation (qu'on observe sur le plan en page 2 du préavis) soit un élargissement qui est prévu, une continuité sur le chemin de la Robellaz et des bordures abaissées pour faire le passage du chemin de la Robellaz. La zone bleue traduit d'un élargissement du trottoir également. Ce sont des petits aménagements mais ils permettront d'améliorer ce passage.



M. Jean-Christophe BOILLAT soulève le problème de la haie qui est dans la même zone qu'abordée juste au-dessus.

M. Christian MONNEY, Municipal, répond que de manière formelle, ceci n'est pas traité par ce préavis mais a été discuté avec l'entreprise Marti. La Municipalité a émis ses directives auprès du constructeur de la parcelle.

M. Damien CURRAT se questionne concernant la page 3 du rapport et plus spécifiquement concernant la participation financière de l'entreprise Marti. Cette dernière cède une partie de son terrain pour permettre l'élargissement de la route. Il aimerait bien avoir des chiffres concernant les discussions avec l'entreprise Marti.

M. Patrick MORIER-GENOUD précise les propos tenus dans le rapport.

M. Christian MONNEY complète en indiquant que cela se fait sous forme de servitude. Il précise que c'est l'entreprise Marti qui fera les travaux.

M. Damien CURRAT s'attendait à plus de transparence et à un chiffre dans le préavis.

La Présidente clôt la discussion.

La Présidente relit les conclusions du préavis municipal :

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal n° 08-2024 du 11 septembre 2024;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création d'un trottoir et de rénovation de la route au chemin du Grésaley ainsi qu'à remplacer une conduite d'eau potable;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 310'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment.

Le PM2024-08 est **accepté à l'unanimité**.

11) Modifications des statuts de l'ARASPE – PM2024-09 (chargée de rapport : Barbara MASSET)

La Présidente cède la parole à Mme Barbara MASSET.

11.1 Contexte



Mme Barbara MASSET s'étonne des délais sous lesquels elle a reçu les documents pour travailler et remercie ses collègues pour leurs disponibilités.

Les statuts actuels de l'ARASPE, adoptés par les Municipalités et les Conseils communaux/généraux des communes membres, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et ont été modifiés en 2018.

Suite à la fermeture des agences d'assurances sociales du Mont-sur-Lausanne et de Romanel-sur-Lausanne, le CODIR et l'ARASPE a décidé de revoir la totalité des articles et de les adapter aux lois en vigueur et à la situation actuelle.

11.2 Principales modifications

- La mention des AAS a été supprimée de l'article 2, qui se limite désormais à indiquer le siège de l'association ;
- Conformément à la recommandation de la Cour des comptes du Canton, le Conseil intercommunal sera dorénavant formé de deux représentants par Commune, soit un membre de la Municipalité et un membre issu du Conseil communal/général ;
- Composition du Comité de direction : il est prévu dans les nouveaux statuts que les trois communales représentant les trois districts de l'association et contributrices les plus importantes soit représentées de droit au CODIR ce qui sera le cas pour Echallens ;
- Composition de la Commission de gestion et des finances qui sera renforcée par deux suppléants en plus des cinq membres.

La Présidente ouvre la discussion et remercie Mme Barbara MASSET.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion.

La Présidente relit les conclusions du préavis

Le Conseil communal d'Echallens,

- vu le préavis municipal 2024-09 du 25 septembre 2024 ;
- vu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'adopter les nouveaux statuts de l'ARASPE avec entrée en vigueur dès la validation par le Conseil d'Etat

Le préavis 2024-09 est **accepté à l'unanimité**.

12. Elections diverses

12.1 COGEST



Conseil communal d'Echallens
Registre des procès-verbaux
Législature 2021-2026

Suite à la démission de la commission de gestion de M. Robert TYE (SVI/EcoCit), le groupe SVI/EcoCit propose la candidature de Cédric GENTON.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement à la commission de gestion :

- M. Cédric GENTON (SVI/EcoCit).

11.2 AIAE (suppléant)

Suite à la démission du Conseil communal de Mme Brigitte DELEY-ULIVIERI (Entente) un poste est à pourvoir au sein de l'AIAE (suppléant). Le groupe Entente communale propose la candidature de M. Thomas MIVELAZ.

Conformément aux articles 11 LC et 13 RCC, est élu tacitement à la suppléance de l'AIAE :

- M. Thomas MIVELAZ (Entente).

12) Divers

Mme Barbara MASSET regrette que le site ne soit pas à jour notamment concernant les adresses et numéros de téléphone de ses collègues.

La Présidente répond que le Bureau travaille d'arrache-pied sur les points informatiques.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h56.

La Présidente :

La Secrétaire :

Conseillers excusés : Christian ANTONUCCI, Frédéric BOURGEOIS, Catherine CARRON, Virginie CEREGHETTI, Marc DOEBLER, Olivier FALCIANO, Cédric FREYMOND, Simon JAUNIN, Marie NOBS-BROVELLI, Grégoire PITTET et Caroline VUAGNIAUX, Pierre DESPONDS.

Conseillers absents : -